



PRÉFECTURE DU RHONE

PRÉ - ARCHIVAGE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

BORDEREAU DE VERSEMENT

Partie réservée au service versant

Service versant : 4ème DIRECTION - 3ème BUREAU

Date du versement : 13 SEP. 1984

Nombre d'articles : 2

de téléphone : 4311

Partie réservée aux Archives

N° du versement : 1695 W

Date de prise en charge : 22.11.84

Métrage : 0,20m

n° 2593

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations
I	Notification des décisions intéressant d'autres départements	1974 à 1981			
	Enquête sur communes ayant des carrières en exploitation	1971			
	Enquête sur communes où il n'y a pas de carrières	1971			
	Correspondances diverses	1974 à 1982			
II	Réglementation en vigueur avant l'application du décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979	1971 à 1979			
	Procès-verbaux des Conférences Interservices	1973 à 1980			

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)

Partie réservée au service versant				Partie réservée aux Archives	
Numéro de l'article	Description des articles	Dates	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations

Le Chef du service versant,
 POUR LE PRÉFET, le Chef de Bureau Délégué,

Roland FAYOLLE
Roland Fayolle

Le Directeur des Services d'Archives,

LE DOCUMENTALISTE ARCHIVISTE
 CHEF DU SERVICE DES PRÉ-ARCHIVES



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979)